



# APROFEEC-RDC

Action pour la Protection de la Femme,  
Enfant et Environnement au Congo

## Politique Genre, VIH/SIDA et/ou Environnement

Pour plus d'information, Contactez :

**Coordination Générale d'APROFEEC-RDC**

**Contact :**

**Office : Tél: +243975156595, 243994019994**

**Mail Officiel [coordination.aprofecrdc@gmail.com](mailto:coordination.aprofecrdc@gmail.com)**

**Plainte: [plaintes@aprofecrdc.org](mailto:plaintes@aprofecrdc.org)**

**Web : [www.aprofecrdc.org](http://www.aprofecrdc.org)**

**Fait à Beni, le 10 septembre 2023**

## Table de matière

### Table des matières

|   |   |
|---|---|
| Table de matière .....  | 2 |
| Remerciement.....   | 3 |
| O. Introduction .....   | 4 |
| I. Égalité des Genres et Autonomisation des Femmes et des Filles .....                                | 4 |
| II. Rôle Prépondérant de la Collectivité .....  | 5 |
| III. Réalisation des Droits Humains et Élimination de la Stigmatisation et de la Discrimination. .... | 6 |
| Conclusion de la Politique Intégrée Genre, VIH/SIDA et Environnement.....                             | 7 |

## Remerciement

Cher/Chère collègues

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude pour votre soutien et votre collaboration continue avec l'APROFEEC-RDC. Votre engagement et vos contributions sont essentiels à la réalisation de nos objectifs communs en matière de promotion des droits des femmes, de lutte contre le VIH/SIDA et de protection de l'environnement.

Grâce à votre appui, nous avons pu mettre en œuvre des initiatives significatives qui ont un impact positif sur les communautés que nous servons. Votre dévouement à notre cause inspire et motive notre équipe à poursuivre nos efforts avec encore plus de détermination.

Nous apprécions sincèrement votre partenariat et espérons continuer à travailler ensemble pour atteindre nos objectifs ambitieux. Votre soutien est inestimable et nous sommes honorés de vous compter parmi nos précieux alliés.

Encore une fois, merci pour votre engagement et votre soutien indéfectible.

**APORFEEC-RDC**

**Zawadi Baritima Ursule**



**Coordinatrice Nationale  
représentante légale**

## O. Introduction

Cette politique vise à promouvoir l'égalité des genres, à lutter contre le VIH/SIDA et à protéger l'environnement au sein de l'APROFEEC-RDC. Elle s'inscrit dans notre engagement à améliorer les conditions de vie des femmes et des filles, à réduire les risques et les conséquences du VIH/SIDA, et à adopter des pratiques durables.

## I. Égalité des Genres et Autonomisation des Femmes et des Filles

Nous nous engageons à placer l'égalité des genres et les droits humains des femmes et des filles au premier plan de nos actions pour atténuer les risques et les conséquences du VIH/SIDA.

À ce titre, nous nous engageons à :

### 1. Stratégies Nationales en Matière d'Égalité des Genres

- Élaborer, financer et mettre en œuvre des stratégies nationales qui s'attaquent aux effets de la violence sexuelle et fondée sur le genre, aux pratiques néfastes (mariage d'enfants, mariage précoce, mariage forcé, mutilation génitale féminine), et aux normes sociales négatives et stéréotypes de genre.
- Donner aux femmes et aux filles les moyens de mieux se faire entendre, d'être plus autonomes, d'agir et de diriger.

### 2. Éducation et Autonomisation Économique

- Réaliser le droit à l'éducation de toutes les filles et jeunes femmes.
- Assurer l'autonomisation économique des femmes en renforçant leurs compétences professionnelles, en leur offrant des possibilités d'emploi, en les dotant de connaissances financières et en leur donnant accès aux services financiers.
- Intensifier les interventions en matière de protection sociale en faveur des filles et des jeunes femmes.
- Mobiliser les hommes et les garçons pour qu'ils participent en tant qu'agents du changement à l'action visant à transformer les normes sociales négatives et les stéréotypes de genre

### 3. Initiatives Régionales et Sous-Régionales

- Encourager et soutenir diverses initiatives visant à accélérer l'action et les investissements pour lutter contre le VIH, autonomiser les adolescentes et les jeunes femmes, et réaliser l'égalité des genres.

### 4. Élimination de la Violence Sexuelle et Fondée sur le Genre

- Adopter et appliquer des lois pour éliminer toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris la violence au sein du couple.
- Démanteler les stéréotypes de genre nuisibles et les normes, perceptions et pratiques sociales négatives.
- Offrir des services adaptés tenant compte des formes multiples et croisées de discrimination et de violence.

## 5. Objectifs de Réduction des Inégalités et Violences

- Réduire, d'ici à 2030, à 10 % au maximum la proportion de femmes, de filles et de personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection à VIH ou touchées par le VIH qui subissent des inégalités et des violences fondées sur le genre.
- Veiller à satisfaire, d'ici à 2030, les besoins de 95 % des femmes et des filles en âge de procréer en matière de services de soins du VIH et de santé sexuelle et procréative.

## II. Rôle Prépondérant de la Collectivité

Nous nous engageons à respecter le principe de la participation accrue des personnes vivant avec le VIH/SIDA et à donner aux groupes de personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection à VIH ou touchées par le VIH, y compris les femmes, les adolescents et les jeunes, les moyens de jouer un rôle prépondérant dans la lutte contre le VIH.

À ce titre, nous nous engageons à :

### 1. Inclusion dans les Processus de Décision

- Veiller à ce que les réseaux mondiaux, régionaux, nationaux et infranationaux pertinents et les autres collectivités touchées soient inclus dans les processus de décision, de planification, de mise en œuvre et de suivi de la riposte au VIH.
- Fournir un soutien technique et financier suffisant.

### 2. Conditions Favorables pour la Société Civile

- Créer et maintenir des conditions sûres, ouvertes et porteuses permettant à la société civile de contribuer pleinement à la mise en œuvre de cette politique et à la lutte contre le VIH/SIDA.
- Adopter et appliquer des lois et des politiques permettant le financement durable de mesures de riposte axées sur l'être humain, intégrées et prises à l'échelle de la collectivité, y compris la prestation de services de lutte contre le VIH dirigés par des pairs, notamment au moyen de contrats sociaux et d'autres mécanismes de financement public.

### 3. Suivi et Recherche par les Collectivités

- Soutenir le suivi et la recherche effectués par les collectivités, y compris la communauté scientifique.
- Veiller à ce que les données produites soient utilisées pour adapter les mesures de riposte au VIH afin de protéger les droits et de répondre aux besoins des personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection à VIH ou touchées par le VIH.

### 4. Proportion de Services Fournis par les Collectivités

- Augmenter la proportion de services de lutte contre le VIH fournis par les collectivités, notamment en veillant à ce que, d'ici à 2030, les organismes de proximité assurent :
  - 20 % des services de dépistage et de traitement, avec un accent sur le dépistage du VIH, la fourniture d'une aide au traitement et à l'observance, et la continuité thérapeutique.
  - 40 % des services de prévention du VIH destinés aux populations à haut risque d'infection à VIH, y compris aux femmes vivant au sein de ces populations.

### **5. Renforcement des Mesures de Riposte Dirigées par des Pairs**

- Encourager le renforcement des mesures de riposte dirigées par des pairs.
- Intensifier les efforts visant à promouvoir le recrutement et le maintien en poste d'agents de santé communautaires compétents, qualifiés et motivés.
- Élargir l'éducation et la formation des agents de santé communautaires.

## **III. Réalisation des Droits Humains et Élimination de la Stigmatisation et de la Discrimination.**

Nous nous engageons, par des investissements concrets et par l'élaboration de directives et de formations destinées aux prestataires de soins de santé, à éliminer la stigmatisation et la discrimination attachées au VIH et à respecter, protéger et réaliser les droits humains des personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection à VIH ou touchées par le VIH.

À ce titre, nous nous engageons à :

### **1. Environnement Juridique Porteur**

- Créer un environnement juridique porteur en revoyant et modifiant, selon que de besoin, les cadres juridiques et les cadres de politique générale restrictifs, notamment les lois et pratiques discriminatoires qui créent des obstacles ou renforcent la stigmatisation et la discrimination.

### **2. Protection des Droits Humains**

- Adopter et appliquer des lois, des politiques et des pratiques qui prohibent le recours à la violence et autres violations des droits des personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection à VIH ou touchées par le VIH.
- Protéger le droit de ces personnes de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, leur droit à l'éducation et leur droit à un niveau de vie suffisant, notamment à une alimentation adéquate, à un logement, à un emploi et à une protection sociale.

### **3. Accès à la Justice**

- Mettre fin à l'impunité pour les violations des droits humains commises à l'encontre des personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection à VIH ou touchées par le VIH.
- Associer concrètement ces personnes et leur garantir l'accès à la justice par la mise en place de programmes de vulgarisation juridique, en augmentant leur accès au soutien et à la représentation juridiques, et en développant la formation à la sensibilisation pour les juges, les agents des forces de l'ordre, le personnel sanitaire, les travailleurs sociaux et autres acteurs ayant des responsabilités à cet égard.

### **4. Élimination de la Stigmatisation et de la Discrimination**

- Œuvrer à l'élimination totale de la stigmatisation et de la discrimination des personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection à VIH ou touchées par le VIH.

## Conclusion de la Politique Intégrée Genre, VIH/SIDA et Environnement.

Cette politique intégrée de l'APROFEEC-RDC représente un engagement fort et multidimensionnel pour promouvoir l'égalité des genres, lutter contre le VIH/SIDA et protéger l'environnement. Elle met en avant des actions concrètes et des objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2025, notamment :

- **Égalité des Genres et Autonomisation** : En mettant en œuvre des stratégies nationales et régionales, nous visons à éliminer la violence sexuelle et fondée sur le genre, à autonomiser les femmes et les filles, et à transformer les normes sociales négatives.
- **Participation de la Collectivité** : Nous nous engageons à inclure les personnes vivant avec le VIH dans les processus de décision, à créer des conditions favorables pour la société civile, et à augmenter la proportion de services de lutte contre le VIH fournis par les collectivités.
- **Droits Humains et Élimination de la Stigmatisation** : Par des investissements et des réformes juridiques, nous nous efforçons d'éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH, de protéger les droits humains, et de garantir l'accès à la justice pour les personnes touchées par le VIH.

APROFEEC-RDC réaffirme son engagement à créer un environnement inclusif, équitable et durable, où chaque individu, indépendamment de son genre ou de son statut sérologique, peut vivre dans la dignité et la sécurité. Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir meilleur pour tous.

Pour la coordination Nationale de l'APROFEEC-RDC

ZAWADI BARITEMA Ursule

Coordination Nationale

